

## ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS EST DONNÉ QUE** lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 3 novembre 2020 le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante :

### PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-134

« Projet particulier visant à autoriser l'agrandissement et l'occupation aux fins de l'usage « lieu de culte » du bâtiment situé aux 11630-11650, boulevard Rivière-des-Prairies, sur le futur lot projeté suite à l'assemblage des lots 1 510 161, 1 510 162, 1 510 163, 1 510 172, 1 510 174, 1 510 175, 1 510 179 et 1 510 180 et une portion du lot 1 510 169 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – District de La Pointe-aux-Prairies»

Cette résolution a été jugée conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire et un certificat de conformité a été délivré le **20 janvier 2021** par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard de cette résolution.

**PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE** cette résolution entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de cette résolution dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 26 janvier 2021

La secrétaire d'arrondissement substitut  
Julie Boisvert

*Cet avis et cette résolution peuvent également être consultés sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)*